



INSCRIPTION SCOLAIRE MATERNELLE **RENTÉE 2022-2023**

SERVICE ENFANCE
Scolaire et Péricolaire :
01 64 25 08 57
enfance.rozay@orange.fr

Vous avez un enfant né en 2019,
vous pouvez l'inscrire à l'école pour la rentrée de septembre 2022

CAMPAGNE D'INSCRIPTION DU 7 FÉVRIER AU 31 MARS 2022

ÉCOLE

ÉCOLE MATERNELLE MOCQUESOURIS

Directrice : Mme FABRE

☎ 01 64 25 67 58

Rue Saint ROCH - 77540 ROZAY-EN-BRIE

ce.0771099B@ac-creteil.fr

Comment s'inscrire ?

1ère étape : DOSSIER A COMPLÉTER EN MAIRIE

Le dossier est disponible sur le site internet de la ville et directement en Mairie.

Cette inscription ne peut être faite que par une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou responsable légal).

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires ou, à défaut, les certificats de vaccinations.

Pour les enfants nés à partir de 2018 : Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, Hépatite B, pneumocoque, Méningocoque C, Rougeole, oreillons et rubéole.

Il est nécessaire de fournir une attestation médicale en cas de contre-indication à la vaccination.

- Les pièces d'identité des responsables légaux et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété) de moins de 3 mois.
- En cas de garde séparée de l'enfant : un document de garde (extrait d'acte de jugement, attestation sur l'honneur commune des parents...)

Il faudra prévoir de fournir à la rentrée de septembre 2022 à l'école une attestation d'assurance de la responsabilité civile et individuelle.

Le dossier est ensuite examiné puis validé par le Maire adjoint chargé des affaires scolaires et périscolaires. Un courrier est envoyé pour valider l'inscription.

2ème étape : CONTACTER L'ÉCOLE

Il faut ensuite prendre contact avec l'école le lundi (jour de décharge de la Directrice). L'inscription de l'enfant est enregistrée par la directrice sur présentation du courrier de la Mairie.

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans. L'inscription faite en maternelle est reconduite automatiquement, même lors du passage en élémentaire.

Projet d'Accueil Individualisé

Si votre enfant présente des problèmes de santé et/ou d'allergie alimentaire, il faudra le signaler à l'enseignante de votre enfant et la Directrice de l'école afin de mettre en place un PAI alimentaire ou médicamenteux (Protocole d'Accueil Individualisé).

Un dossier d'inscription périscolaire sera disponible sur le site internet de la ville et directement en Mairie EN JUIN 2022. Vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant à la restauration scolaire, aux accueils du matin et du soir, aux accueils de loisirs du mercredi. Pour les vacances scolaires des campagnes d'inscriptions sont organisées selon un calendrier. Toutes les inscriptions seront faites directement sur le portail famille et dans les délais impartis. Un code abonné vous sera transmis pour créer votre espace famille sur internet.